CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Raison sociale: Madame CESBRON Martine, demeurant 1 rue de Tôtes – Le Bourg – 14170 Courcy,

N° de Téléphone : +33 (0)6 14 67 04 24 ou +33 (0)2 31 90 81 09 ci-après désigné la propriétaire,

<u>Désignation</u>: Les locations portent sur 3 logements meublés, situés: 1, rue de Tôtes – Le Bourg – 14170 Courcy – France

Les locations sont prévues 2 à 5 personnes, suivant les logements. Au cas où le nombre serait dépassé, un supplément sera facturé par nuitée supplémentaire.

<u>Le Loyer</u>: montant défini suivant les périodes, le nombre de personnes et options choisies. Charges comprises du 15 Avril au 15 Octobre. Du 15 Octobre au 15 Avril les charges de chauffage et d'électricité sont en supplément ou au prorata par journée occupée.

Afin de confirmer ladite réservation des arrhes seront versées d'un montant de 30% du montant total de votre séjour. Les arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location sauf si le contrat est dénoncé au moins 60 jours ferme avant le début de la location. Dans ce cas, les sommes seront restituées. Le solde sera versé à l'entrée des lieux. Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

<u>Dépôt de garantie</u>: Un dépôt de garantie sera levé le jour de la prise de la possession des lieux, le montant est défini pour chacune des locations, ce montant sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'état des lieux de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

<u>Taxe de Séjour</u>: La taxe de séjour est prélevée par jour et par adulte à partir de 18 ans suivant la catégorie du logement

Etat des lieux : Un état des lieux sera établi contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

Les conditions générales : Le locataire s'engage :

- 1) A ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur
- 2) A ne pas sous-louer le logement
- 3) A user paisiblement des lieux
- 4) A s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux Réglementations Piscine et Spa :

LA PISCINE est ouverte et chauffée d'Avril à Fin Octobre suivant les conditions climatiques, celle-ci est sécurisée par une fermeture à clef et chaque locataire dispose d'une clef à son arrivée. Pour les baignades, les parents doivent impérativement accompagner et surveiller leurs enfants.

LE SPA est ouvert toute l'année. Il est impératif de prendre une douche avant l'utilisation du SPA et de ne pas mettre de produits cosmétiques ou d'huile sur le corps ainsi que le port de bijoux ou de montre Le port du short est interdit dans le SPA Pour la sécurité, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés